

16 novembre 2015

Journée d'information
et d'échange

CNIG n° 2015-032

SYNTHESE DE LA CONFERENCE



2 Matinée

Hugo de Groof
Marc Leobet
Magali Carnino
Cedric Seigneuret
Marie-Christine Schott
Table ronde

5 Conférence de l'après-midi

Joël Tignon
Sylvie Dufour
Table ronde
Echanges
Conclusion

9 Atelier technique n°1

Mael Reboux
Maëlle Decherf
Conclusion

11 Atelier technique n°2

François Robida
François Chirié
Dominique Laurent
Bart de Lathouwer
Synthèse

12 Conclusion

En raison des événements du 13 novembre, 2 interventions ont dû être annulées :

- **Présentation de la GéoPlateforme17, partage de données publiques normalisées, interactions avec les autres niveaux d'acteurs** *Benoit Lienard*
- **Articulation entre infrastructure thématique et catalogue national : l'exemple de Sextant** - *C. Satra Le Bris, J. Meillon, E. Quimbert, M. Treguer, Ifremer/IDMNota*

MATINEE

HUGO DE GROOF (CE)

Beaucoup de travail a été accompli depuis 2007. Le plus significatif a peut-être été cette collaboration internationale qui s'est mise en place pour poser les bases de la directive INSPIRE de façon transparente.

Une coordination préexistait dans certains domaines, dans celui des données environnementales, tout était à créer. Des règles ont donc été produites pour mettre toutes ces informations à disposition, grâce à une structuration des données, des métadonnées et des services et l'infrastructure que cela implique. Chaque pays a dû adapter son contexte intérieur à cette demande.

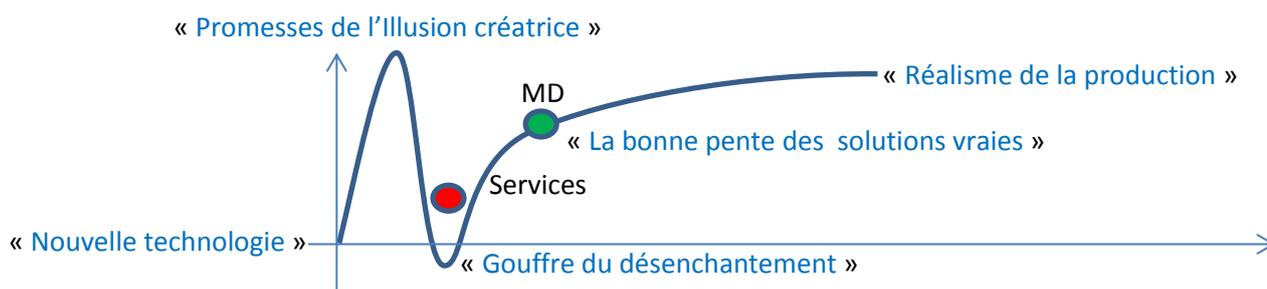
En 2013, l'obligation de mettre à disposition des données, sans contraintes, a été un cap majeur. Depuis, le nombre de données enregistrées ne cesse d'augmenter et cela doit s'accompagner de services adéquats.

La priorité est aujourd'hui de permettre un recensement des états de notre environnement. C'est un but très concret qui doit nous mobiliser vers le partage de ces informations.

MARC LEOBET (MEDDE)

La directive INSPIRE promeut l'utilisation de données sûres, dont notre société a de plus en plus besoin. Un éventail de contraintes sur les disponibilités, organisation, mise en commun a été créé au niveau politique pour donner un accès facile et efficace à des données de qualité, et de référence.

Les acteurs de la géomatique sont donc engagés sur cette voie, même si en ce moment ils vivent une situation caractéristique décrite dans la courbe de l'adaptation technologique :



Ce qui ne marche pas encore, c'est l'effectivité des services : quand on cherche une donnée, on ne la trouve que difficilement et celles des collectivités sont encore rarement téléchargeables. Dans la majorité des cas, il y a très peu à faire pour mettre à jour et résoudre ces dysfonctionnements, à commencer par des tests effectués depuis l'extérieur.

L'enjeu de la valorisation est de plus en plus pressant pour démontrer aux décideurs les capacités de partages et les apports de l'infrastructure INSPIRE dans le paysage de la géomatique. Les réussites doivent être valorisées...

MAGALI CARNINO (DGAC)

Bruit et servitudes aéronautiques, standardisation et services en cours.

En application de la directive INSPIRE, la DGAC a lancé en 2012, le programme de diffusion des données numériques, des plans de servitudes aéronautiques (PSA), des plans d'exposition au bruit (PEB) et plans de gênes sonores (PGS) sur le site www.geoportail.fr.

Le Service National d'Ingénierie Aéroportuaire s'est mobilisé pour collecter les données, les fiabiliser, élaborer de nouveaux documents et standardiser l'ensemble au format COVADIS.

La publication sur le Géoportail des PSA a été opérée pendant la semaine de l'innovation publique d'octobre 2015, celle des PEB et les PGS ayant eu lieu en octobre 2014.

La mise en ligne sur le Géoportail de l'urbanisme sera réalisée courant 2016.

CEDRIC SEIGNEURET (GEOVENDEE)

Depuis 2006, Géo Vendée copilote avec la DDTM, le suivi et le maintien d'une couche départementale des documents d'urbanisme de Vendée. Ce suivi et ce maintien a été rendu possible grâce à une excellente coordination Collectivités/DDTM/Géo Vendée autour d'un cahier des charges de numérisation départemental unique. Pour répondre aux exigences de la directive Européenne, un portail PRODIGE a été mis en place en 2009 suivi en 2015 de la mise en conformité au format CNIG de la couche départementale des documents d'urbanisme.

MARIE-CHRISTINE SCHOTT (REGION ALSACE)

La connaissance de l'OCS en Alsace est une préoccupation de longue date, en lien direct avec la maîtrise de la consommation du foncier et la préservation des espaces naturels et agricoles.

Pour y répondre, le partenariat CIGAL a développé un outil de suivi millésimé 2000, 2008, et 2011/12. L'OCS CIGAL composée de différents produits, accessible à tous, fait l'adhésion des acteurs locaux en réponse aux besoins d'exploitation dans différents projets à des fins de politiques publiques concertées.

Cependant, l'OCS CIGAL conçue dès 2000 n'est pas conforme au standard Inspire distinguant la couverture et l'usage des sols.

Un travail exploratoire est actuellement engagé avec l'IGN pour étudier les possibilités techniques et financières de son rapprochement avec l'OCS GE Nationale.

Les tests menés à ce jour ne permettent pas de conclure d'un point de vue opérationnel mais donnent les éléments nécessaires pour engager les discussions entre le niveau local et national sur les questions organisationnelles (qui fait quoi ?) et financières, dans un souci d'efficacité de l'action publique.

TABLE RONDE

« Comment ajuster les stratégies à chaque niveau afin d'accélérer le déploiement d'INSPIRE ? »

Pour mener à bien la politique communautaire environnementale, il est nécessaire de disposer d'informations permettant de prendre en compte la diversité des situations dans les différentes régions de l'Union européenne. Les informations géographiques répondent à cette nécessité : elles permettent de formuler et de mettre en œuvre cette politique.

Constatant les différents problèmes de disponibilité, de qualité, d'organisation, d'accessibilité et de partage des données utiles à la protection de l'environnement, la Commission européenne a initié INSPIRE afin de les surmonter. Cette directive vise donc à organiser la mise à disposition des données en s'appuyant sur les infrastructures nationales afin que les utilisateurs puissent plus facilement répondre aux exigences environnementales. Trois questions rassemblées en une sont posées à chacun des partie-prenantes :

- Quel est leur point de vue sur l'état du déploiement de la directive INSPIRE, ses réussites, en France et en Europe ?
- Quels sont les freins effectifs ou simplement perçus au déploiement d'INSPIRE en France et en Europe ?
- Quelles sont les pistes pour accélérer le déploiement : une meilleure complémentarité des stratégies européenne, nationales et locales est-elle une des réponses ?

DOMINIQUE CAILLAUD (PRESIDENT DE GEOVENDEE)

Si INSPIRE n'avait pas existé, il aurait fallu l'inventer.

Même si l'architecture doit être régionale, la Vendée a progressé en tant que territoire départemental car il faut un pilote par territoire. C'est ce qui a permis une bonne agglomération des données métier. Un tri des données produites en partenariat reste à faire.

MARIE-CHRISTINE SCHOTT (REGION ALSACE)

INSPIRE joue sur le qualitatif du métier de géomaticien ; il a apporté un côté professionnel en favorisant le partage et la réutilisation des données. La standardisation n'est pas négligeable quand on travaille dans des secteurs transfrontaliers, mais seulement si toutes les entités y participent.

PASCAL SENARD (DGAC)

Les professionnels de l'aviation travaillent depuis longtemps de concert, mais le niveau européen est devenu un frein à cause de la surenchère des standardisations. Malgré cela, l'apport d'INSPIRE est déjà visible, ne serait-ce que pour l'acquisition de données géographiques.

MARC LEOBET (MEDDE)

En France, la métadonnée est entrée dans les mœurs, INSPIRE est désormais une directive bien connue, même si elle apparaît un peu comme un épouvantail. Il faut admettre que la barre a été placée très haut, particulièrement pour les services, mais cette décision a impulsé un élan qui va permettre l'évolution technologique attendue.

HUGO DE GROOF (CE)

INSPIRE, aujourd'hui, c'est voyager tous ensemble sur la même route, en partageant une même vision.

L'infrastructure de base est en pleine édification et une comparaison s'impose avec les jeux Lego et leurs briques de base qui permettent de partager les initiatives de construction.

Les utilisateurs sont en attente de résultats et il va falloir communiquer et développer des collaborations malgré ces frontières qui se tiennent parfois juste derrière notre porte.

CONFERENCE DE L'APRES-MIDI

« Réforme territoriale, rôles respectifs des acteurs de l'information géographique et harmonisation des données » :

Animateur : Philippe MUSSI (président de la commission AT),

Rapporteur : Romain Buchaut (CRIGE PACA).

JOEL TIGNON (ARF/NPDC)

"Rappel du contexte et des enjeux associés à la compétence de coordination de l'information géographique de référence de la loi NOTRe pour les régions"

A la question sur "une politique nationale de l'information géographique" (IG), Joël Tignon a souligné une concordance (de dates, d'intérêts et d'acteurs) de la demande pour organiser, clarifier et rationaliser l'IG en France.

Concernant les Régions et l'IG, des besoins étendus en données sont assez prégnants. L'échelon régional est de plus en plus perçu comme un bon niveau de mutualisation avec notamment une volonté affichée d'agir pour renforcer les capacités des plates-formes.

Le constat de la situation actuelle met en évidence une certaine fragilité et hétérogénéité des plates-formes, avec l'obligation de concilier les différentes approches du territoire, tout en faisant face à la raréfaction et la concentration d'où la nécessité de poser un cadre, une organisation.

Pour se donner les moyens d'agir, un certain nombre d'éléments donnent un rôle précis aux Régions avec la nécessité de sécuriser les plateformes d'IG.

L'origine et les différentes étapes de l'amendement à la loi NOTRe et son inscription au CGCT à travers différents processus sont les suivants : un processus d'écriture assez récent et contraint, un processus de portage politique complexe car aucun autre retour d'expérience à ce niveau sur l'IG. Et un processus d'appropriation récent, à peine amorcé sur lequel il va falloir être attentif et pédagogue.

La présentation expose les connexions futures à développer dès demain ; notamment en insistant sur la nécessité de poursuivre le mouvement engagé (loi Lemaire, futur Service Public de la Donnée et les CTAP, conférences territoriales de l'action publique) tout en "laissant le temps au temps".

"Du travail dans les régions pour elles en tant que collectivités, mais surtout pour les territoires!".

SYLVIE DUFOUR (DREAL MIDI-PYRENEES)

« L'harmonisation des données et la fusion des régions »

Sylvie Dufour dans son propos introductif rappelle le rôle de la DREAL, ses missions sur les données et la connaissance, ses objectifs et son rôle vis-à-vis des acteurs (DDT, interministériel, CL, autres) et du national (participation à la création de standard).

Les missions sont ainsi dédiées au pilotage et à la mise en œuvre des politiques de développement durable. Elle présente ses divers domaines d'intervention en insistant sur la valorisation des données.

En effet, outre les objectifs tels que l'information et la formation des acteurs de terrain, du public, l'évaluation et l'optimisation des moyens, elle insiste sur les principes de cette valorisation, plus exactement sur la gestion de la donnée et les méthodes de travail. Puis elle développe l'importance des standards et de la qualité de la donnée et des métadonnées, de la mise à disposition open data/Inspire, et du travail collaboratif avec les partenaires. C'est dans ce cadre de démarche fédératrice que le projet MIPYGéo est présenté plus en détail.

Dans une seconde partie Sylvie Dufour illustre ses propos par 3 grands chantiers : couche OCS GE, PLU et ERP.

Sur le 1^{er} chantier, l'OCS GE, la région s'est portée candidate pour être territoire d'expérimentation pour la couche d'OCS Grande Echelle (convention tripartite IGN – ETAT – Région de 2013). L'objectif des travaux fut de faire en sorte que la couche OCS-GE réponde aux besoins des utilisateurs. Cette couche a été livrée en septembre 2015.

Pour le chantier 2 relatif au Géoportail Régional de l'Urbanisme, l'objectif est de promouvoir l'alimentation de ce dernier avec des données de qualité, en accompagnement les collectivités en mettant à disposition des outils facilitateurs.

Sur le chantier 3, le projet OpenLab ERP, l'objectif fixé est la constitution d'une base de données sur les Établissements Recevant du Public (ERP), par le biais d'une méthode innovante (Data Mining) avec l'IGN en chef de projet.

Enfin, elle se propose d'illustrer les principes de la DREAL à l'épreuve de la réalité, c'est à dire la réorganisation en grande région. En comparant dans un premier temps les couches disponibles (thèmes Inspire) sur les 2 régions actuelles en DREAL, elle dresse des constats de données SIG non homogènes sur les territoires parce que ces structures ont travaillé différemment ; des données non consolidables en l'état et pour la grande majorité non intégrables dans le standard COVADIS.

En conclusion elle insiste sur la nécessité d'être "à l'écoute des acteurs du territoire" et sur le rôle de "MIPYGéo qui doit se poser comme le référent le plus souvent possible pour être connu".

TABLE RONDE

OLIVIER BANASZAK (AITF, ACUF ET METROPOLE DE STRASBOURG) promeut en premier lieu la complémentarité entre les différents échelons territoriaux, même si certains ingénieurs territoriaux

auraient souhaité plus insister sur la subsidiarité. Il alerte sur les effets de bords et attire l'attention à "l'interprétation des communes pour ne pas se dédouaner des compétences en IG". Il voit aussi avec le rôle affiché de coordination des régions, le risque d'homogénéiser les données produites (de référence) sur un territoire, mais à une certaine échelle, témoignant d'une réalité et d'une dualité entre opérabilité et interoperabilité.

MICHEL SEGARD (IGN), intervient notamment pour donner le retour d'expérience de l'opérateur national. Il exprime sa satisfaction et "la joie de l'IGN de voir ces compétences données aux régions". Il rappelle que dès 2013, des initiatives et des discussions ont eu lieu dans ce sens et que la maturation a ainsi pris du temps.

Puis il conforte le besoin du local qui peut intéresser au-delà de son territoire, à un échelon plus lointain, sur le plan national. C'est dans cet esprit que dès 2013 l'IGN a organisé les CRP (Comités Régionaux de Programmation).

De plus il souligne que l'Institut dispose de tous les outils collaboratifs nécessaires pour travailler ensemble : remonter d'information, mutualisation, coproduction.

JEAN-MARIE SÈITE (PRESIDENT D'AFIGEO), rebondissant sur les propos de Dominique Caillaud le matin, témoigne du "rôle et de la présence de l' élu". Pour cette 2^{ème} conférence INSPIRE France, 3 élus sont présents dans la salle. Il affirme qu' "il n'est pas certain que l'IG soit comprise des élus!" Il y a une forte problématique de l'enjeu, comme peut en témoigner le travail de bénévole sur le plan national.

Un 2^{ème} exemple illustre cette situation : les données sont produites localement, en nombre et sont toutes importantes. Par exemple pour la fusion des EPCI, des communes, on se base sur les données populations seulement. Or on est tous convaincu ici qu'il ne faut pas se réduire à ce type de démarche et cela n'avance pas!

Il faut mener une action, tous ensemble, pour convaincre que "l'IG est indispensable pour gérer nos territoires de demain" et ceci au niveau des décideurs.

PHILIPPE MUSSI souligne que l'on "bénéficie déjà de la nouvelle organisation que l'on voit se dessiner".

Pour **SYLVIE DUFOUR** "ce type de réunion se fait entre spécialistes géomaticiens". Les élus ne peuvent pas venir à ce type de manifestation ; il faut leur expliquer "comment cela leur fait du bien". Elle reconnaît avoir de la chance avec une équipe de 8 géomaticiens et de pouvoir aussi être en capacité de sous-traiter, tout en travaillant avec les thématiciens.

Sur la future région, "il y a des grosses différences entre MIPYGéo et SIG-LR ; mais on peut espérer que les élections de décembre vont rebattre les cartes. Et contribuer à aider à se coordonner et travailler ensemble".

JOEL TIGNON revient sur la présence d'élus, plus prégnante sur les aspects cartographiques que géomaticiens. En effet, ils sont plus concernés et touchés par les cartes, les résultats et non les moyens. Cela rejoint la problématique des usages. Pour lui, "il faut faire plus vite, mieux, en concertation et que cela serve à tout le monde! On s'en sortira par les usages pour associer les élus".

Il revient sur la notion de subsidiarité sur laquelle il n'a pas insisté dans son intervention sur la loi NOTRe et qui n'a pas été reprise dans le texte de l'amendement car "c'est déjà un principe constitutionnel". Il n'est donc pas indispensable de le rappeler car il s'impose à tous.

Pour illustrer ses propos il prend l'exemple du Plan Corps de Rue Simplifié : si le PCRS doit se faire, il est intéressant que celui-ci se fasse dans le cadre de la "plateforme de services numériques" au niveau de l'animation, de la définition des axes de réflexion et des groupes de travail à mettre en œuvre. Et sur ce projet, même si la Région n'est pas directement intéressée, elle peut être partie prenante pour travailler avec les acteurs concernés par le déploiement du PCRS.

Pour illustrer ses propos il prend l'exemple du Plan Corps de Rue Simplifié : si le PCRS doit se faire, il est intéressant que celui-ci se fasse dans le cadre de la "plateforme de services numériques" au niveau de l'animation, de la définition des axes de réflexion et des groupes de travail à mettre en œuvre. Et sur ce projet, même si la Région n'est pas directement intéressée, elle peut être partie prenante pour travailler avec les acteurs concernés par le déploiement du PCRS.

OLIVIER BANASZAK rappelle que pour les EPCI le plus important est le plan topographique de référence, le RTGE (référentiel à très grande échelle) et non pas le PCRS qui est et reste un "fichier d'échange". Certes il constitue le socle commun topographique minimal de base décrivant à très grande échelle les limites apparentes de la voirie mais il est conçu avant tout pour faciliter les échanges entre les plans de type DAO et les SIG des collectivités. Il tient à préciser que "le plus important n'est pas la plateforme, mais l'usage ; plus que l'outil, c'est le partenariat qu'il faut privilégier".

MICHEL SEGARD confirme qu' "il faut maintenant travailler sur les usages, les usages et les usages."

Pour terminer cette table-ronde **JEAN-MARIE SÈITE** souligne qu'on a de plus en plus de données mais qu'il faut surtout les documenter, les croiser pour favoriser encore une fois les usages. Il ne se veut pas pessimiste mais les plateformes territoriales doivent être fiables et organisées. Tout en étant conscient que nous sommes dans un contexte complexe, avec des disparités régionales, des restrictions budgétaires réelles alors que ces organisations mises en place "coutent cher".

ÉCHANGES :

HENRI PORNON (IETI CONSULTANT), sur le rôle des élus, rejoint l'avis de la DREAL Midi-Pyrénées sur le fait qu'il ne faut pas se focaliser sur l'importance à accorder à la prise en charge des problématiques de l'IG par les élus. Ils savent s'y intéresser quand les projets leurs sont bien expliqués. Il faut passer encore et toujours par les usages! Sur un aspect plus « Information », l'existence de données riches, métiers, thématiques est une réalité. Mais en maîtriser la connaissance, l'usage et la valorisation reste compliqué car, par essence, elles restent "sémantiquement pauvres".

FRANÇOISE DE BLOMAC (JOURNALISTE, DECRYPTAGEO) rappelle que l'on vient de subir 2 réformes. Celle sur les régions, en "concertation réelle", et sur les EPCI. Elle attire l'attention sur le fait de ne pas confondre les élus et les décideurs au niveau de l'Etat et sur les territoires.

De plus la loi Lemaire sur le numérique sera devant l'Assemblée en janvier 2016 mais quid de cette loi face à la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite "loi Macron",

promulguée et publiée cet été, en août comme la loi NOTRe. "Qui va gagner?" De son côté elle est moins optimiste que les interlocuteurs précédents même si elle estime à 2 ou 3 ans le répit.

Le plus important en effet, et cela rejoint le fil directeur sous-jacent à cette conférence, "la seule façon de raconter l'histoire de l'IG est par les usages" ... au niveau de l'AFIGéo, du CNIG, de l'IGN, des collectivités locales comme des SIG sur le territoire.

Et **JEAN-MARIE SÈITE (AFIGEO)** insiste sur la nécessité d'avoir une structure d'animation au niveau national qui permette de réunir autour de la table des organisations disparates. La problématique de la neutralité, du désintéressement de la structure est essentielle. Tensions et inquiétudes seront de la partie.

CONCLUSION DE LA TABLE RONDE : En filigrane, Philippe MUSSI suggère que le CNIG se positionne pour émettre un avis partagé, élaboré en son sein, sur la répartition des rôles des parties-prenantes de l'information géographique en France (communes, intercommunalités, départements, régions, acteurs nationaux), et basé sur une consultation large, avec la participation des différents échelons territoriaux dans le cadre de la Commission AT.



ATELIER TECHNIQUE N°1

« Articulation entre niveau local et national : comment optimiser l'accessibilité aux données et services dans l'infrastructure de données géographiques? »

Animateur : Pierre LAGARDE (BRGM),

Rapporteur : Valentin Blanlot (ISOGEO).

MAËL REBOUX ET LOÏC ECAULT (POLE METIER INSPIRE GEOBRETAGNE)

« Mécanisme de la publication sur internet des métadonnées d'une autorité publique locale et questionnement sur la fiabilité, la qualité et la maintenance »

Aujourd'hui, un producteur de données publiques cherchant à en faciliter l'accès, doit nécessairement les publier sur internet. Pour ce faire, plusieurs solutions s'offrent à lui. En voici les avantages et les inconvénients expliqués au travers des trois cas de figures les plus souvent rencontrés sur le terrain.

Cas n°1 : Je n'ai pas d'outil de catalogage. Je peux utiliser l'outil mis à disposition par l'Infrastructure de Données Géographiques à laquelle j'adhère ou utiliser l'application mongeosource.fr :

Avantages	Inconvénients
Pas d'administration de l'outil Focus sur le contenu qui est directement exposé sur le web Accompagnement possible	Ne concerne que les données publiques Ne répond qu'à des besoins externes N'est pas adapté aux usages internes

Cas n°2 : J'ai un outil de catalogage non exposé sur internet. Je peux utiliser l'outil mis à disposition par l'Infrastructure de Données Géographiques à laquelle j'adhère ou utiliser l'application mongeosource.fr.

Avantages	Inconvénients
Permet de répondre aux besoins internes Implique les gestionnaires métiers dans le processus de valorisation de l'information	Implique une surcharge conséquente de travail pour gérer ses deux catalogues (celui en interne et celui pour l'externe)

Cas n°3 : J'ai un outil de catalogage exposé sur internet. C'est le cas de figure idéal et recommandé. Il permet de répondre aussi bien aux besoins de ses services internes qu'aux demandes externes et ce sans générer de surcoût pour la collectivité.

Au travers de ces trois cas de figures, nous retiendrons qu'un projet de publication de ses données sur internet doit être guidé par les trois grands principes suivants :

- Faire le travail une seule fois,
- Impliquer les gestionnaires de données métiers en spécialisant le rôle de chacun,
- Automatiser les procédures.

Mais si les solutions techniques existent pour cataloguer et publier ses données sur le web, en revanche, la qualité des métadonnées produites n'est pas au rendez-vous. Ce qui complique fortement l'accès aux données.

Alors, comment améliorer la qualité des métadonnées ? Pour répondre à cet enjeu, plusieurs actions sont menées par GéoBretagne : « *success stories* », métadonnées party, validateur de métadonnée, corrections en masse, tableau de bord, tutoriels, etc. GéoBretagne s'efforce ainsi de simplifier, rendre visible et maintenir, avec ses adhérents, les catalogues de données produits ensemble. Une démarche vertueuse qui fait ses preuves et qui doit être poursuivie.

ETIENNE TAFFOUREAU ET MAËLLE DECHERF (BRGM)

« Les défis qui attendent le GEOCATALOGUE »

Le Géocatalogue est une réponse à la mise en œuvre d'Inspire aujourd'hui considérée comme « très réglementaire » et peu orientée « usagers ». Pour le producteur, il est trop compliqué d'y référencer ses données et pour l'utilisateur il est trop difficile de trouver et d'accéder à la donnée. Pour améliorer cette situation plusieurs axes de travail ont été présentés par le BRGM, en charge du Géocatalogue.

Techniquement, il s'agit de :

- simplifier la saisie des métadonnées ;
- faciliter le référencement et le moissonnage des catalogues ;
- éviter les doublons ;
- améliorer la recherche et l'accès direct aux données.

Du point de vue organisationnel, il s'agit « d'y voir plus clair » en précisant le rôle et la responsabilité de chacun au sein du réseau.

CONCLUSION DE L'ATELIER N°1

En accord avec le BRGM, le président de la Commission « règles de mise en œuvre » a lancé la création d'un groupe d'échange sur les interactions entre les producteurs et le Géocatalogue. Il couvrira notamment l'articulation entre les catalogues locaux, régionaux et thématiques. La participation à ce groupe d'échange peut constituer une suite utile à l'atelier. Une de ses premières tâches sera d'établir un diagnostic des relations entre producteurs et Géocatalogue avant de proposer des solutions aux difficultés rencontrées.

ATELIER TECHNIQUE N°2

« Mise en œuvre et usage de l'interopérabilité INSPIRE : le retour d'expérience des projets OneGeology – Europe, MInerals4EU et ELF »

Animateur : François CHIRIE (IGN),

Rapporteur : Jean-Yves GARINET (société Magellium).

FRANÇOIS ROBIDA (BRGM)

« Retour d'expérience sur l'utilisation d'INSPIRE dans le cadre de la géologie à l'échelle européenne (cas des projets OneGeology - Europe et Mineral4Eu) »

OneGeology - Europe et MInerals4EU sont deux projets coordonnés par les services géologiques européens visant à produire des données pan-européennes à partir des données nationales disponibles dans le cadre d'INSPIRE. Sont présentés les résultats et les enseignements de ces projets notamment d'un point de vue interopérabilité.

FRANÇOIS CHIRIE (IGN)

« Rappel des objectifs du projet ELF et état d'avancement de ce dernier »

Le projet ELF (European Location Framework) a pour objectif, d'une part d'établir une plateforme paneuropéenne offrant un accès unifié et continu aux données d'autorité des agences nationales de cartographie et de cadastre d'Europe, dans le cadre de l'infrastructure européenne INSPIRE, et d'autre part de faciliter le développement d'applications utilisant la plateforme. La mise en œuvre d'INSPIRE par ELF comprend l'adaptation des spécifications INSPIRE (extension, clarification des niveaux de détail), la transformation des données et le développement d'un point unique d'accès aux données via des services en cascade.

DOMINIQUE LAURENT (IGN)

« Les solutions techniques apportées par ELF (extension de schéma, transformation de données, services en cascade...) »

Elles concernent l'enrichissement des spécifications (extensions et approche multi-échelle), les transformations des données, ou le point d'accès unique et les services en cascade. ELF a développé des applicatifs internes : *"GeoProductFinder"* (service de découverte), *"Geolocator"* (service de géocodage), *"Basemap"* (pyramide de service de visualisation cartographique), et une plateforme affiliée reposant sur Arc GIS on line.

Les modèles INSPIRE sont riches et complexes, ils permettent de répondre à de multiples applications qui peuvent avoir des besoins différents, par exemple les besoins en dénominations géographiques sont différents pour la cartographie et pour le géocodage.

Les données INSPIRE doivent être importées (simplifiées, aplaties) dans le modèle et format de l'application. C'est une tendance de l'information géographique en tant que « smart data » : les données sont utilisées via des applications.

Le projet ELF succède au projet ESDIN qui était un « proof of concept » pour l'harmonisation des données. Le projet ELF est maintenant opérationnel en ce qui concerne l'harmonisation des données et la mise à disposition de services (ex. téléchargement). En revanche, c'est un projet encore exploratoire sur l'usage des données.

BART DE LATHOUWER (OGC EUROPE)

« Les applications métier développées au sein d'ELF, les incitations destinées aux développeurs de nouvelles applications »

La plateforme ELF est utilisable, fonctionne, est opérationnelle, elle comporte maintenant des données disponibles. L'idée est que les parties tierces (assurances, marché immobilier...) utilisent les données à leur disposition. Il est possible de le montrer par l'usage des services ELF par les 4 parties tierces qui sont dans le projet.

Les résultats du projet ELF permettent d'effectuer des croisements et enrichissements des données. ELF permet d'effectuer des « *Table Join Service* », par exemple des données Eurostat ont été combinées avec des données de référence ELF.

SYNTHESE DE L'ATELIER N°2

Le retour d'expérience de ces trois projets expose clairement les problèmes que rencontrent la standardisation, la mutualisation et la mise à disposition des données géographiques au niveau européen et ceci sur trois axes :

- **L'axe sémantique**, notamment dans le domaine géologique où les querelles de culture émergent pour définir et nommer les mêmes concepts dans plusieurs langues. Concernant les référentiels, la sémantique est moins critique : routes, rivières et frontières reposent sur des concepts bien modélisés par INSPIRE, permettant de mettre en œuvre aisément les traductions et translations nécessaires.
- **L'axe juridique** n'est pas une question dans le domaine de la géologie où ces informations sont échangées depuis longtemps par les communautés scientifiques, INSPIRE s'inscrit dans la continuité d'une logique d'échange et partage. Concernant les référentiels, les modalités de mise à disposition des données sont très différentes selon les pays membres et cela peut générer une complexité d'accès sur des espaces transfrontaliers. Mais la déclinaison des services de la plate-forme ELF (visualisation, accès par web service, téléchargement...) pourra certainement converger vers une offre unifiée et claire, tant pour les utilisateurs publics que privés.
- **L'axe technique** reste encore imparfait malgré la très bonne diffusion des standards OGC, CSW, WFS et WMS. Sur cet axe technique, deux questions apparaissent :
 - La faible diffusion du standard GML INSPIRE auprès des éditeurs et concepteurs de logiciels, rendant ce format pivot encore réservé aux spécialistes et aux informaticiens.
 - La difficulté de monter un vrai service opérationnel si les serveurs d'informations source n'ont pas le niveau de service adéquat.

Le point le plus intéressant à noter, et ceci aussi bien dans le domaine de la géologie que dans le domaine des référentiels, c'est l'effet de levier qui sera offert par la mutualisation européenne des données géographiques auprès d'acteurs privés :

- Le projet **Minerals4EU**, destiné à unifier et partager la cartographie de la ressource minérale permet aux industriels du secteur minier d'avoir une information homogène et simple d'utilisation sur un très large territoire.
- Le projet **ELF**, même s'il n'est qu'à un stade de développement (bêta-test en 2016) montre déjà à travers des projets pilotes dans le domaine de l'immobilier, de l'assurance et de la santé, que la présence d'un socle de données continu et homogène sur le territoire européen va accélérer et simplifier de nombreuses problématiques d'origine spatiale.

En conclusion, si la mise en œuvre de la directive INSPIRE est peut être considérée comme lente, trop lente pour certains, il est évident que le processus avance, amenant chaque année des éléments nouveaux, et que ce processus est irréversible.

CONCLUSION DE D.CAILLAUD

Après la réforme territoriale, on sait qu'il faut associer les diversités dans les approches régionales, unifier celles qui peuvent l'être et conforter le rôle de coordination des plateformes.

INSPIRE commence à être bien connu, le catalogage de nos données est en route. Les « *Lego* » sont à disposition, on sait quoi faire et comment : il reste au client à faire le bon choix, en fonction de ses

besoins et financements... et à faire comprendre aux décideurs la nécessité d'un outil géomatique adapté !